DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2024-012

INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de Montagny en Vexin

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi N°82-213 du 3 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N°82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant l'organisation d'une exposition d'art « Les jARTdins de Montagny » organisée par l'ACAM (Association Culturelle et Artistique de Montagny-en-Vexin) les 18 et 19 mai 2024

Arrête

Article 1er : Sur le territoire de la commune de Montagny-en-Vexin, rue de l'église, place de la mairie et ruelle d'accès à Dumas Piano, le stationnement sera interdis les Samedi 18 mai 2024 et Dimanche 19 mai 2024 de 9 H à 19 H.

Article 2 : Monsieur l'Officier commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune

Article 3 : Copie transmise aux riverains.

Fait à Montagny en Vexin, le 19 avril 2024
Le Maire, Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN